

Mais, M. l'Orateur, je puis dire avec le poète :

“ Ma colère est comme le silex qui fait feu,
Lorsqu'un choc violent lui arrache une rapide étincelle,
Et se refroidit immédiatement.”

Et si mes paroles sont amères ou dures, le sentiment qui les a dictées disparaît avec elles. Je tiens à dire que je n'avais pas l'intention d'attaquer personnellement qui que ce soit, lorsque j'ai dit, sans y prendre garde, que certains actes me paraissaient ressembler à la conduite de politiciens de cabaret. Je n'ai pas eu l'intention d'appliquer, je ne pouvais pas appliquer ces expressions aux honorables messieurs de la gauche.

Je regrette d'avoir tenu un pareil langage, et j'espère que la Chambre recevra mes excuses aussi franchement que je les fais. J'espère aussi que ceux de mes honorables collègues qui pourraient, dans la chaleur de la discussion, se servir d'expressions regrettables, se rappelleront que nous devons à la Chambre de tâcher de conserver un ton digne et calme dans toutes nos discussions.

LES DROITS SUR LE MALT.

M. ORTON demande la production des documents et de la correspondance au sujet de l'abolition du droit d'accise sur le malt et de la perception du revenu sur les boissons fermentées, comme cela se pratique en Angleterre et aux Etats-Unis.

M. l'Orateur, dit-il, la question de l'abolition des droits sur le malt et de la perception de ces droits sur les boissons fermentées, a été portée bien souvent déjà devant la Chambre, et discutée, principalement au point de vue des brasseurs. Cette question revêt aujourd'hui une forme plus compliquée, et intéresse aussi les agriculteurs du pays. Nos cultivateurs font une concurrence active aux cultivateurs des autres pays et de l'Angleterre elle-même pour approvisionner de viande les marchés anglais et européens. Toute mesure qui pourra le placer dans une meilleure position pour soutenir cette concurrence, sera d'une grande importance pour tout le pays.

Après une lutte longue et acharnée en Angleterre, entre les cultivateurs d'un côté et les brasseurs et les malteurs de l'autre, les droits sur le malt ont été abolis et on les a perçus sur les boissons fermentées. Ce changement a été opéré dans l'intérêt des cultivateurs anglais, parce que l'on a découvert que le malt est un aliment précieux et qu'on peut s'en servir très avantageusement pour l'engrais des animaux.

Le malt est en réalité de l'orge partiellement digérée ; un minot de malt vaut autant qu'un minot et demi d'orge broyée ; mais tant que le malt aura un droit d'accise à payer, il sera impossible de s'en servir comme d'un article ordinaire d'alimentation pour le gros bétail. Une grande quantité d'orge qu'on ne peut utiliser pour la brasserie, pourrait, après le maltage, être employée très avantageusement pour l'alimentation du bétail.

Aux Etats-Unis les droits sont perçus au moyen de timbres sur les barils, les bouteilles et autres fûts contenant la boisson fermentée. On a trouvé ce système un mode très avantageux de percevoir les droits, beaucoup plus agréable pour les brasseurs, et aussi de quelque profit pour le fisc. Cela permet aussi aux cultivateurs d'employer le malt pour l'alimentation du bétail, ce qui est d'un grand avantage pour les éleveurs et les nourrisseurs, et qui les met dans une meilleure position que nos cultivateurs dans la concurrence qu'ils se font sur les marchés de l'Europe.

Je vais lire une lettre de M. F. W. Stone, de Guelph, un des plus célèbres éleveurs de l'Ontario qui m'écrit à ce sujet :

GUELPH, 31 décembre 1880.

Dr G. J. ORTON, M. P.,

Mon cher monsieur.—En réponse à votre estimée du 22 courant me demandant mon opinion sur le malt comme aliment pour les bêtes à cornes et autres animaux, je me permettrai de dire que le malt ou même

M. PLUMB

l'orge germée seraient sans aucun doute excellents pour les animaux, mais les droits élevés imposés sur le malt empêchent qu'ils puissent être employés avec avantage à l'alimentation. Comme l'élevage et l'engrais du gros bétail et des moutons pour les marchés anglais, augmentent chaque année et augmentent encore probablement jusqu'à devenir notre principal commerce d'exportation, on devrait accorder à nos cultivateurs toutes les facilités nécessaires pour leur permettre de soutenir avec avantage la concurrence de nos voisins des Etats-Unis pour le commerce de bestiaux avec l'Angleterre. Ils ont certainement l'avantage sous le rapport des pâturages et du maïs à bon marché, et l'on devrait donner à nos cultivateurs tous les encouragements possibles pour leur permettre d'élever et d'engraiser des animaux pour l'exportation. Si l'on abolissait les droits sur le malt beaucoup d'entre eux emploieraient sans aucun doute le malt et l'orge germée, en plus ou moins grandes quantités, pour l'alimentation des animaux.

Si nous voulons que notre pays prospère, il faut que nos cultivateurs élèvent et engrassent des animaux pour entretenir leurs terres en bonne condition, en consommant la plus grande partie des gros grains récoltés. Si les cultivateurs n'engraissent pas leurs terres, leurs terres bientôt ne les nourrissent plus.

Les cultivateurs anglais ont demandé pendant longtemps l'abolition de la taxe du malt (ils ont finalement réussi) pour la raison qu'elle les empêchait d'employer le malt à l'engrais des animaux, ce qui était un désavantage pour eux, car une grande quantité d'orge dont on ne peut se servir pour le malt, ou que les malteurs ne voudraient pas acheter à cause des droits élevés, pourrait être converti en malt ou en orge germée, pour l'alimentation des animaux.

“ Le meilleur argument dont vous puissiez vous servir est de montrer que l'Angleterre a fait à propos des droits sur le malt, malgré l'immense quantité de ce produit qui s'y fabrique et l'énorme revenu que l'on en retire. Abolir les droits sur le malt et les percevoir sur la bière ou les liqueurs fermentées ne diminuerait pas le revenu, et donnerait aux cultivateurs l'avantage d'employer le malt pour l'engrais de leurs animaux.”

“ Vous souhaitant une bonne année,

“ Je suis, mon cher monsieur,

“ Votre tout dévoué,

FREDERICK WM. STONE.”

Voici une autre lettre que j'ai reçue de M. David Foote, un grand cultivateur de l'ora, dans mon comté.

ELORA, 27 décembre 1880.

“ CHER DOCTEUR.—J'ai reçu votre lettre. Je vois par les journaux que les cultivateurs de la Grande-Bretagne sont enchantés que les droits aient été abolis sur le malt dont ils se servent pour l'engrais des animaux. Ce qui est avantageux pour eux sous ce rapport, ne peut être mauvais pour nous.”

“ Mon opinion personnelle est que l'abolition de ces droits, ici, serait une très-grande faveur accordée aux cultivateurs du Canada, et spécialement à ceux des districts où on s'occupe de l'engrais des animaux.”

“ C'est un fait bien connu que presque toutes les matières végétales, soumises à certaines préparations, acquièrent de nouvelles qualités nutritives ; par exemple, le grain broyé est plus nourrissant que le grain entier, le pain est plus nourrissant que la farine ; il y a autant de différence entre l'orge broyée et le malt, qu'il y en a entre du pain sans levain, et le pain bien cuit du boulanger. Le biscuit de mer est dur au palais, mais un pain bien cuit est toujours goûté. Le procédé que suit l'orge par le maltage fait qu'un minot de malt vaut au moins un minot et demi d'orge broyée, pour l'alimentation des animaux. Dans la région où je suis né et où j'ai été élevé, il n'était pas rare de voir des cultivateurs acheter du malt pour leurs bestiaux et leurs chevaux, et payer un droit, si je ne rappelle bien, d'une demi-couronne par minot. Un autre argument en faveur de votre motion, c'est que la récolte du blé de printemps ayant manqué à plusieurs reprises, les cultivateurs vont s'attacher davantage à l'engrais des animaux pour l'exportation, et l'on va semer une plus grande superficie d'orge dont l'on devrait pouvoir tirer le meilleur parti possible.”

“ Ceux qui engrassent des animaux pour l'exportation en Angleterre, ont devant eux une brillante perspective. La compagnie dont John Black, John Scott et Goodfellow font partie, a déjà acheté près de 8,000 têtes de bétail, dont 600 dans les comtés Wellington et de Waterloo, pour être livrées en avril et mai. Les prix qui seront payés atteindront une moyenne de \$5.75 par 100 livres, ou en tout environ un quart de million, ce qui n'est pas mauvais pour le commencement de la saison.”

“ Espérant que vous obtiendrez l'adoption d'une loi qui nous permette de nous procurer tout le malt dont nous avons besoin pour l'engrais de nos animaux,

Je suis votre dévoué,

DAVID FOOTE.

J'espère que le gouvernement s'occupera bientôt sérieusement de cette question : car je puis lui dire qu'elle acquière chaque année une plus grande importance pour l'agriculture en Canada, et ce changement sera bien vu par les brasseurs du pays.

M. MERNER. Je partage complètement les idées exprimées sur ce sujet par le Dr. Orton. Ce serait un grand avantage pour les brasseurs, car bien qu'ils auront toujours